



Photo: François TEFNIN

# Payés pour être présents?

**Comment lutter contre l'absentéisme des élèves? En France, l'académie de Créteil teste cette année une forme d'incitation financière collective pour attirer les jeunes dans ses établissements. Dans trois lycées professionnels, une "cagnotte" de 2.000€ au départ est allouée à deux classes dans lesquelles les élèves doivent se fixer un objectif d'assiduité. Si celui-ci est atteint, les classes pourront amasser un montant maximum de 10.000€ et s'offrir un voyage de fin d'année, le passage du permis de conduire ou un autre projet...**

## QU'EST-CE DONC QUE... UN ÉLÈVE RÉGULIER?

**Enseignement fondamental:** en maternelle, un élève est régulièrement inscrit s'il est âgé d'au moins 2 ans et 6 mois accomplis et s'il a fréquenté la même école en y étant présent 8 demi-jours au moins, répartis sur 8 journées de présence effective. En primaire, un élève régulier a 6 ans accomplis et fréquente les cours. Si l'élève est absent, il ne perd pas pour autant sa qualité d'élève régulier. Dès que l'enfant possède 9 demi-jours d'absence injustifiée, l'école doit le signaler auprès de l'Administration, ce qui lui permet de pouvoir malgré tout le comptabiliser comme élève régulier.

**Enseignement secondaire:** l'élève régulier est celui qui, répondant aux conditions d'admission, est inscrit pour l'ensemble des cours et les suit effectivement et assidument. À partir du deuxième degré de l'enseignement secondaire ordinaire, l'élève qui compte, au cours d'une même année scolaire, plus de 24 demi-jours pour l'année 2009-2010 et plus de 20 demi-jours à partir de l'année 2010-2011 d'absence injustifiée perd la qualité d'élève régulier, sauf dérogation accordée par le Ministre en raison de circonstances exceptionnelles. L'élève perd ainsi le droit à la sanction des études et se voit délivrer une attestation de fréquentation en tant qu'élève libre.

élèves un questionnaire pour évaluer leurs difficultés. En fonction des résultats, on prévoit des aides, des entretiens avec les élèves, en lien avec le centre PMS. Dans l'école, on promeut aussi la pédagogie du projet; ainsi, la section garage construit une voiture de course, c'est une raison positive qui donne aux élèves l'envie d'être là. Dans le qualifiant, il est devenu indispensable de promouvoir un lien avec la société, avec l'extérieur. On crée de cette façon de meilleures conditions pour exercer notre métier, et cela donne du sens à ce qu'on fait".

■ **Daniel DAUWE, directeur de l'Institut technique à Ath:**

"L'absentéisme est malheureusement un phénomène courant dans l'enseignement technique et professionnel. Selon nos statistiques, nous avons, en moyenne, 30 élèves absents par jour, sur un total d'environ 700 élèves. Les jeunes ne sont pas seulement absents parce qu'ils sont malades, mais aussi parce qu'ils sont démotivés, qu'ils ont des problèmes familiaux... Les absences ne sont pas toujours justifiées. Pour y remédier, nous bénéficions cette année, grâce à une aide de la zone, du soutien d'une assistante sociale à mi-temps, qui travaille au suivi des élèves souvent absents. Cette personne est également accompagnatrice de CEFA, ce qui facilite les contacts au niveau d'une éventuelle réorientation. Tous les matins, avant 10h, les éducateurs prennent note des absences et en font part à l'assistante sociale, qui contacte les parents pour leur demander une explication. Elle a également des contacts

avec les élèves, pour comprendre ce qui se passe et essayer de trouver une solution. On fait régulièrement le point avec elle et les éducateurs. Grâce au système Pro-Eco, nous avons la possibilité de sortir des statistiques selon divers indicateurs, dont celui de l'absentéisme. Cela nous permet de voir l'évolution des absences injustifiées. Les retards sont également gérés. Si les rangs sont déjà partis quand les élèves arrivent, ils se rendent chez l'éducateur avant de pouvoir entrer en classe. Les parents doivent alors signer un mot dans le journal de classe et donner le motif du retard. Après un certain nombre de retards injustifiés, l'élève va en retenue. Je ne suis en tout cas pas favorable à cette initiative de création d'une cagnotte pour attirer les élèves à l'école...".

■ **Yvette GUESSE, conseillère en régularité à l'Institut Marie-Thérèse à Liège:**

"Nous accueillons une population variée, des jeunes de familles multiculturelles, qui vivent des situations compliquées, des difficultés financières... Je travaille sur les problèmes de retard et d'absentéisme avec la préfète des études, et parfois celle de discipline. Lorsqu'un élève a des problèmes d'absentéisme, il signe un «contrat de régularité» dans lequel il s'engage à venir plus souvent à l'école. Normalement, les élèves malades ne doivent avoir un certificat qu'après deux jours d'absence, ils n'ont donc pas toujours de justificatif. Dans ce cas, on remplit une carte justificative d'absence, sur mot des parents ou de l'élève majeur, mais sur l'année, on ne peut dépasser 9 demi-

jours d'absence justifiés de cette façon. Le matin, si on n'a pas de coup de fil de la part des parents, on leur envoie automatiquement un SMS... ce qui est le cas une trentaine de fois par jour! Il peut arriver que l'on sanctionne les élèves. À partir de la 4<sup>e</sup>, ils peuvent sortir sur le temps de midi, sauf s'ils arrivent en retard le matin. Depuis cette année, on encode tous les jours les noms des absents: on en compte tout de même 80-90 par jour! Mais la plupart du temps, ces absences sont justifiées. Dans ce cadre, j'effectue surtout un travail de relation. S'il y a un réel souci, je téléphone aux parents, je rencontre les enseignants, les élèves... On discute pour identifier les problèmes et trouver des solutions. Certains n'ont tout simplement pas envie de venir à l'école. Il faut comprendre pourquoi, les stimuler. On a aussi des contacts avec le centre PMS, qui est toujours présent dans l'école. Les élèves absents sont peut-être mal orientés, ou peuvent avoir des problèmes chez eux, des parents qui ne les poussent pas du tout, ou qui ont besoin d'eux à la maison. L'absentéisme est parfois un symptôme de mal-être, de problèmes de santé... Dans notre école, près d'un tiers des élèves sont majeurs. La situation est différente pour eux, mais on ne peut pas tout laisser passer. J'instaure avec eux une relation de confiance. Ils doivent signer le «contrat des majeurs», qui les fait réfléchir sur les raisons pour lesquelles ils viennent encore à l'école.

L'idée de cagnotte en France me paraît un peu commerciale! Il y a tout de même un diplôme à la clé. Plus les élèves viennent à l'école, plus ils ont de chances de l'obtenir! Chez nous, on n'en est pas encore à leur donner quelque chose simplement parce qu'ils viennent en cours. C'est leur travail, finalement! On préfère donner du sens à l'école en la rattachant à la vie professionnelle. Je mets l'accent aussi sur l'importance des relations avec les enseignants. En fait, les élèves sont conscients de l'importance de venir à l'école quand ils font l'expérience eux-mêmes de ce que cela implique".

**Et vous, que feriez-vous?**

PROPOS RECUEILLIS PAR BRIGITTE GERARD